



Monsieur Jean QUINTON  
Président du Syndicat Mixte  
du Pays Risle Charentonne

6, rue Thomas Lindet

27300 BERNAY

Evreux, le 6 Avril 2011

Objet : Avis sur le projet de SCOT arrêté  
N/Réf. : EJL/GC/SV/CC

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, pour avis, le nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle Charentonne, arrêté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte le 4 Janvier 2011. Nous vous en remercions.

Après étude des différentes pièces constitutives de votre dossier, et en particulier du Document d'Orientations Générales, il apparaît que votre projet tient compte de nos différentes remarques, émises lors de notre premier avis.

De ce fait, nous émettons un avis favorable à votre projet de SCOT.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Emmanuel JOIN-LAMBERT